

Protocole de reprise d'activité Locaux de répétitions – LA CERCLERE

Vous allez reprendre une activité dans les bâtiments du Chabada en période de pandémie et de déconfinement.

Nous vous demandons le respect le plus strict des règles suivantes afin de vous protéger, de protéger les autres et d'empêcher la propagation du virus.

INFORMATIONS COVID-19

Le Covid-19 se transmet par gouttelettes (sécrétions projetées invisibles, lors d'une discussion, d'éternuements, toux...). On considère donc qu'un contact étroit avec une personne contaminée est nécessaire pour transmettre la maladie.

Un des autres vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées, souillées par des gouttelettes.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/article/reponses-a-vos-questions-sur-le-covid-19-par-des-medecins>

CONSÉQUENCES

Les gestes barrières et les mesures de distanciation physique sont indispensables pour se protéger du virus. Ainsi, nous vous demandons :

- De protéger les autres et les surfaces de la projection de vos propres gouttelettes par le port d'un masque et de vous désinfecter les mains avec du gel hydro-alcoolique dès l'entrée dans les bâtiments (Le Chabada, Studios Tostaky et la Cerclère).
- De vous laver les mains.
- De nettoyer des surfaces « à risque » qui peuvent servir de transmetteur à chaque changement d'utilisateur.
- Éviter les contacts physiques : un salut verbal et à distance est obligatoire : ni bise, ni poignée de main.
- De tousser et éternuer dans votre coude.
- Une désinfection approfondie sera effectuée par une entreprise qualifiée **si seulement** une personne ayant utilisé les lieux est détectée positif au Covid-19.

CONTRAINTES GÉNÉRALES

- Ouverture des locaux du lundi au samedi avec différenciation pour les locaux au mois et les locaux de passage. (Voir ci-dessous pour le détail d'ouverture des locaux)
- Port du masque obligatoire dans les parties communes.
- Port du masque conseillé dans les locaux de répétitions.
- Lavage obligatoire des mains au gel hydro-alcoolique à l'arrivée de toutes personnes dans le lieu avant de pénétrer dans le bâtiment.
- Lavages de mains fréquents et répétés. Toutes les 2 heures minimum.
- Respect des règles de distanciation physique : 1 m minimum.
- Laver les surfaces de contact régulièrement (poignée de portes, interrupteurs, ...)
- Aérer les espaces clos au moins 15 minutes toutes les 3 heures.
- Utilisation possible des toilettes limitée à seule personne dans les toilettes à la fois.
- Un ménage sera effectué tous les jours, par une entreprise qualifiée, dans les parties communes suivant la fiche réflexe de la SMIA annexée en fin de protocole.

Pour rappel : le virus ne se multiplie pas sur une surface inerte.

Durée de vie du virus :

- sur le carton : 24 heures
- sur le textile : 48 heures
- sur l'acier : 3 jours
- sur le plastique : 3 jours
- sur le bois : 4 jours
- sur le verre : 5 jours

FONCTIONNEMENT LOCAL AU MOIS

Les locaux au mois sont :

- local 2
- local 3
- local 4
- local 7

Ils sont accessibles tous les jours, tant que l'utilisateur du local ne change pas, de 14H00 à 21H30.

Dans le cas d'un local partagé par plusieurs groupes : une période d'inoccupation du local de 3 jours doit être respectée entre chaque groupe. Ceci afin que le local ne présente plus de risque de contamination pour le groupe suivant.

Il est donc conseillé :

- de regrouper au maximum vos jours de répétition par groupe.
- d'établir un planning d'utilisation de votre local conjointement avec le ou les groupes avec lesquels vous le partagez et de le faire parvenir à la Cerclère au plus tard une semaine avant.

FONCTIONNEMENT LOCAL DE PASSAGE

Les locaux de passage sont :

- local 1
- local 6
- Ouverture du local 1 et du local 6 pour un groupe par jour dans chaque local.
- **L'accès est limité au local 1 et les toilettes entre 19H00 et 22H00 du lundi au vendredi et de 15H00 à 18H45 le samedi.**
- **L'accès au Local 6 et les toilettes entre 18H00 et 21H00 du lundi au vendredi et de 14H30 à 18H30 le samedi.**
- L'équipe permanente s'assure de la désinfection des poignées de porte, des interrupteurs et de la robinetterie dans les parties communes et les toilettes à l'ouverture, à 18H30 et à la fermeture.
- L'équipe permanente s'assure de la désinfection de la poignée de la porte du local 1 et du local 6 à sa fermeture.
- L'équipe permanente s'assure de la désinfection du matériel mis à disposition dans les locaux de répétitions chaque jour (le lendemain de l'utilisation entre 14H30 et 15H30 du lundi au vendredi et de 14H00 à 15H00 le samedi).
- Un ménage du local (sol) et une désinfection des surfaces de contact (poignées de porte, interrupteurs) sera réalisé chaque jour (le lendemain de son utilisation) par une entreprise qualifiée, entre 9H00 et 12H00 selon le protocole annexé à la fin de ce document.
- Un ménage des parties communes (sol) et des toilettes sera réalisé par une entreprise qualifiée, tous les jours entre 9H00 et 12H00, selon le protocole annexé à la fin de ce document.

Différents supports seront affichés dans les bâtiments rappelant les contraintes et consignes.

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

W035-6405-2001 - 20 mars 2020

LES BONNS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ? COVID-19

- Ces déchets doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.
- Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.
- Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le sac poubelle pour ordures ménagères.
- Ces déchets ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000

W035-6405-2001 - 20 mars 2020

COVID-19

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER

- Se laver les mains avant de mettre son masque et après l'avoir retiré
- Mettre et enlever le masque en le prenant par les lanières
- Couvrir le nez et la bouche
- Une fois posé, ne plus le toucher
- Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter ou s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

W035-6405-2001 - 20 mars 2020

PRÉVENTION COVID-19



**Attention une seule personne dans
les toilettes à la fois**

Gel Hydro-alcoolique à votre disposition à
l'intérieur

CHABODA

PRÉVENTION COVID-19



**Attention une seule personne dans
les toilettes à la fois**

Gel Hydro-alcoolique à votre disposition à
l'intérieur

CHABODA

Fiche Réflexe : Nettoyage et/ou désinfection des locaux de travail en situation épidémique au COVID-19

Fiche réalisée pour l'association ADRAMA

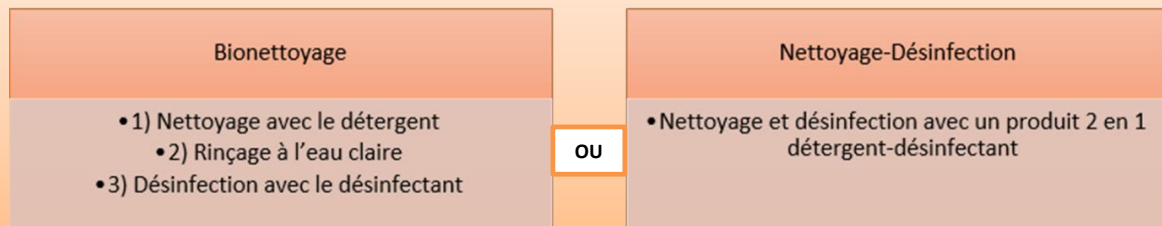
Pourquoi une désinfection des locaux de travail ?

Si l'évaluation des risques le préconise, une opération de désinfection peut être effectuée en plus du nettoyage habituel. Une désinfection visant le SRAS-CoV-2 responsable du COVID-19 est réalisée avec un produit désinfectant répondant à la norme virucide (NF EN 14476 juillet 2019) ou avec des substances actives sur la destruction du coronavirus.

Produits à utiliser :

- Détergent pour le nettoyage : produit contenant un tensioactif
- Désinfectant pour la désinfection
 - Choisir un désinfectant répondant à la norme virucide (NF EN 14476 juillet 2019)
 - A défaut, utiliser l'une des substances suivantes actives sur le coronavirus :
 - Eau de javel (hypochlorite de sodium) à 0,5 % de chlore actif
 - 1 L d'eau de javel à 2,6% chlore actif dans 4 L d'eau froide
 - Eau oxygénée (peroxyde d'hydrogène)
 - Ethanol à 70 %
 - Isopropanol (ou butan-2-ol) à 70 %.
- Utiliser de préférence des produits prêts à l'emploi
- **Lire la fiche de données de sécurité et la fiche technique du/des produit(s) avant utilisation**

2 Méthodes possibles si réalisation d'une désinfection:



Matériel, équipements de travail et Equipements de Protection Individuelle (EPI) nécessaires :

Qu'il s'agisse d'un nettoyage ou d'une désinfection, il faut :

- Chariot d'entretien (vérifier son remplissage : lingettes, bandeaux de lavage, produit(s), gants...)
- Balai trapèze pour balayage humide ou aspirateur*(voir recommandations)
- Balai de lavage à plat + seau(x)
- Sacs à déchets hermétiques
- Tenue de protection : Blouse ou surblouse à usage unique ou réutilisable
- Gants de préférence à manchettes en nitrile à usage unique (répondant à la norme EN 374-1 :2016)
- Lunettes de protection ou visière
- Chaussures de sécurité ou de travail (qui doivent rester sur le lieu de travail) ou surchaussures (à usage unique ou réutilisables)
- Solution hydro-alcoolique

Création : Mai 2020

Rédaction : N. MENARD Hygiéniste du Travail